



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Élection syndicale TPE 2024**

**Kit de communication - Publications réseaux sociaux**

# Secteur automobile et transport routier



**Hier**  
Marc s'inquiétait pour sa santé.

**Aujourd'hui**  
il est mieux pris en charge par sa mutuelle d'entreprise.

**Demain**  
il suivra une formation à la santé et à la sécurité au travail.

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile  
**comme Marc**  
**VOTEZ**  
pour le syndicat qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024  
par courrier ou en ligne sur [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)



Descriptions : Vous êtes salarié d'une très petite entreprise de service automobile ou de transport routier ? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur [electiontpe.travail.gouv.fr](http://electiontpe.travail.gouv.fr)

OU

Salarié d'une entreprise de transport de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)

# Secteur BTP



**Hier**  
Patrice se sentait stagner dans son métier.

**Aujourd'hui**  
il suit une formation prise en charge par son entreprise.

**Demain**  
il gagnera en expertise technique pour relancer sa carrière.

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile  
**comme Patrice**  
**VOTEZ**  
pour le syndicat qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024  
par courrier ou en ligne sur [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)



Descriptions : Vous travaillez pour une entreprise de moins de 11 personnes dans le secteur du BTP ? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur [electiontpe.travail.gouv.fr](http://electiontpe.travail.gouv.fr)

OU

Salarié ou apprenti d'une entreprise du BTP de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur [electiontpe.travail.gouv.fr](http://electiontpe.travail.gouv.fr)

# Secteur Hôtellerie-Café-Restauration



**Hier**  
Paul enchaînait les extras.

**Aujourd'hui**  
il a un contrat stable et vient d'obtenir une augmentation.

**Demain**  
ses compétences seront mieux reconnues et il pourra passer maître d'hôtel.

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile

comme Paul

**VOTEZ**

pour le syndicat qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024  
par courrier ou en ligne sur [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)



Descriptions : Vous travaillez dans le secteur de l'hôtellerie-café-restauration pour une structure de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre 2024, votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur [electiontpe.travail.gouv.fr](http://electiontpe.travail.gouv.fr)

OU

Salarié ou apprenti d'une entreprise de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)

# Secteur Sanitaire et Social



**Hier**  
Stéphanie ne se sentait pas assez valorisée pour son travail.

**Aujourd'hui**  
elle bénéficie d'une prime et d'une meilleure considération.

**Demain**  
elle pourra obtenir une revalorisation de son travail.

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile  
**comme Stéphanie**  
**VOTEZ**  
pour le syndicat qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024  
par courrier ou en ligne sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)



Descriptions : Vous travaillez pour une entreprise du sanitaire et social de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)

OU

Salarié d'une structure du sanitaire et social de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre votez pour le syndicat qui vous représentera sur [electiontpe.travail.gouv.fr](https://electiontpe.travail.gouv.fr)

# Secteur Commerce de détail



**Hier**  
Sophie ne voyait pas de perspectives d'évolution.

**Aujourd'hui**  
avec son entreprise elle suit une formation certifiante.

**Demain**  
elle pourra obtenir une promotion et de nouvelles responsabilités.

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile  
**comme Sophie**  
**VOTEZ**  
pour le syndicat qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024  
par courrier ou en ligne sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)



Descriptions : Vous travaillez pour un commerce qui emploie moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)

OU

Salarié ou apprenti d'un commerce qui emploie moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur [electiontpe.travail.gouv.fr](https://electiontpe.travail.gouv.fr)

# Secteur Bureaux



**Hier**  
Camille passait beaucoup de temps dans les transports pour se rendre au bureau.

**Aujourd'hui**  
le télétravail lui offre un meilleur équilibre entre sa vie professionnelle et personnelle.

**Demain**  
elle pourra faire évoluer sa carrière avec son droit à la formation.

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile

comme Camille

**VOTEZ**

pour le syndicat qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024  
par courrier ou en ligne sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)



Descriptions : Vous êtes apprenti ou salarié d'une entreprise de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)

OU

Salarié ou apprenti d'une entreprise de moins de 11 personnes ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)

# Secteur Particulier Employeur



**Hier**  
Sarah enchaînait les contrats pour boucler ses fins de mois.

**Aujourd'hui**  
elle bénéficie d'une situation plus stable et d'une meilleure rémunération.

**Demain**  
elle pourra obtenir d'autres avantages pour elle et sa famille.

Salariés d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile  
**comme Sarah**  
**VOTEZ**  
pour le syndicat qui fera valoir vos droits

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024  
par courrier ou en ligne sur [election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)



Descriptions : Vous êtes employé à domicile ? Du 25 novembre au 9 décembre 2024 votez pour le syndicat qui fera valoir vos droits sur [electiontpe.travail.gouv.fr](http://electiontpe.travail.gouv.fr)

OU

Vous êtes employé à domicile ? Du 25 novembre au 9 décembre, votez pour le syndicat qui vous représentera, vous conseillera et vous défendra sur [electiontpe.travail.gouv.fr](http://electiontpe.travail.gouv.fr)